

Séance publique du conseil communal du 13 avril 2023

Approbation de l'ordre du jour.

1. Approbation d'actes, de contrats et de conventions ;
 2. Approbation de diverses délibérations de l'Office Social du Canton de Redange OS-CARE ;
 3. Approbation des statuts de l'a.s.b.l. « Kropemannsfest » ;
 4. Signature d'une autorisation pour le receveur communal d'entamer les poursuites judiciaires contre différents débiteurs de la commune ;
 5. Approbation de diverses modifications ponctuelles du Plan d'aménagement général (PAG) ;
- Divers.

Présents : M. Henri GEREKENS, bourgmestre, M. Luc PAULY et M. Tom FABER, échevins, Mme Monique KUFFER, M. Jean Valentin BODEM, M. Charles WELTER et M. Raymond REMAKEL, conseillers.

Mme Muriel SEIL-NOURISSIER, secrétaire.

Absents : M. Jeff MULLER, conseiller, excusé.

Toutes les décisions, à part celle de reporter le point à l'ordre du jour numéro 3 à une date ultérieure, ont été prises à l'unanimité des membres présents.

Approbation d'actes, de contrats et de conventions

Le conseil communal a approuvé les actes, contrats et compromis suivants :

- Contrat de bail du 2 mars 2023, conclu entre la commune de Redange/Attert et Mme Linda WIRTH-SCHAUL concernant la location d'une parcelle de terrain au jardin collectif communal « Réidener Gaart », sis commune de Redange, rue Fraesbich au prix de 50.- € par an et une caution unique de 100,00.- € en guise de garantie ;
- Convention relative à l'implantation du silphe perfolié, conclue avec M. Luc WANTZ

- de Lannen en date du 3 mars 2023, pour une durée minimale de 10 ans ;
- Convention relative à l'implantation du silphe perfolié, conclue avec M. Lucien BOURG de Nagem en date du 3 mars 2023, pour une durée minimale de 10 ans ;
 - Conventions de mise à disposition de matériel informatique aux enseignants de l'école fondamentale, conclues avec Mme Diana GONCALVES MORGADO, Mme Sandra HEMMER, M. Luc MERGEN, M. Raoul SCHMIT, Mme Anne SCHOETTER et Madame Annette SCHROEDER, aux dates des 7 et 9 mars 2023 ;
 - Convention du 10 mars 2023, concernant la constitution d'une servitude de parcelles sises à Nagem, appartenant à M. Paul GLOESENER de Nagem, inscrites au cadastre comme suit :
 - Pré, sis section B de Nagem au lieu-dit "rue Principale", numéro cadastral 243/2589 ;
 - Pré, sis section B de Nagem au lieu-dit "Im Weiher", numéro cadastral 249/2651 ;
 - Pré, sis section B de Nagem au lieu-dit "Im Weiher", numéro cadastral 249/2156 ;
 - Pré, sis section B de Nagem au lieu-dit "Im Weiher", numéro cadastral 249/2160 ;
 - Convention du 10 mars 2023, concernant la constitution d'une servitude d'une parcelle sise à Nagem, appartenant à Mme ANDRÉ Marianne, Mme JACOBY Amélie et M. ANDRÉ Emile de Nagem et de Luxembourg, inscrite au cadastre comme suit :
 - Pré, sis section B de Nagem au lieu-dit "Im Weiher", numéro cadastral 249/2157 ;
 - Convention du 10 mars 2023, concernant la constitution d'une servitude d'une parcelle sise à Nagem, appartenant à M. WELSCHER Joseph de Nagem, inscrite au cadastre comme suit :
 - Pré, sis section B de Nagem au lieu-dit "Pullgaass", numéro cadastral 991/2753 ;
 - Convention du 29 mars 2023, concernant la constitution d'une servitude de parcelles sises à Nagem, appartenant à Mme HANSCHÉ Marie-Josée et Mme HANSCHÉ Brigitte de Nagem, inscrites au cadastre comme suit :
 - Pré, sis section B de Nagem au lieu-dit "Muehlenbusch", numéro cadastral 749/2792 ;
 - Pré, sis section B de Nagem au lieu-dit "Muehlenbusch", numéro cadastral 749/2793 ;

- Terre labourable, sis section B de Nagem au lieu-dit "Muehlenbusch", numéro cadastral 749/1093 ;
- Pré, sis section B de Nagem au lieu-dit "Unter den Garten", numéro cadastral 994/2755.

Approbation de diverses délibérations de l'Office Social du Canton de Redange OS-CARE

- Approbation de la délibération du 6 mars 2023 du Conseil d'Administration de l'OS CARE, Office Social du Canton de Redange, relative au solde de congé de 164 heures de Madame Danielle TEUSCH ;
- Approbation de la délibération du 6 mars 2023 du Conseil d'Administration de l'OS CARE, Office Social du Canton de Redange, relative à l'augmentation de la tâche de Mme Fabienne ZIGRAND, de 30 heures hebdomadaires à 40 heures hebdomadaires, avec effet au 1 mars 2023.

Approbation des statuts de l'a.s.b.l. « Kropemannsfest »

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une date ultérieure.

Signature d'une autorisation pour le receveur communal d'entamer les poursuites judiciaires contre différents débiteurs de la commune

Par sa signature, le conseil communal autorise le receveur communal d'entamer les poursuites judiciaires contre différents débiteurs de la commune.

Approbation de diverses modifications ponctuelles du Plan d'aménagement général

- Approbation du projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général de la commune de Redange/Attert actuellement en vigueur et se rapportant à la parcelle au cadastre de la commune de Redange/Attert, section F de Niederpallen, numéro 80/1072, au lieu-dit « rue de Noerdange », terrain actuellement classé en « zone agricole » couvrant une surface totale de +/- 6 ares, comme suit :

- Reclassement de la zone agricole en « zone de sports et de loisirs 1 – Camping » ;
 - Superposition d'une servitude « urbanisation – milieu naturel » sur la haie située en limite Nord de la zone d'étude.
- Approbation du projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général de la commune de Redange/Attert actuellement en vigueur et se rapportant à la parcelle au cadastre de la commune de Redange/Attert, section E de Reichlange, numéro 82/1222 en partie, au lieu-dit « rue de Saeul », terrain actuellement classé en « zone agricole » couvrant une surface totale de 0,008 hectares, comme suit :
 - Reclassement de la zone agricole en « zone d'habitation 2 » ;
 - Superposition d'une servitude « urbanisation – paysage » afin d'autoriser l'aménagement d'une zone de stationnement écologique.
-

Divers :

En premier lieu, Monsieur le Bourgmestre effectue un résumé des rendez-vous de l'agenda entre le 16 mars et le 13 avril.

De plus, lors de la rubrique « Divers », différents sujets ont été abordés, à savoir :

- Demande de suivi relatif à une demande de subside de l'association « Kropemannsfest a.s.b.l. », par l'échevin FABER avec le résultat que la Commune n'effectue pas de paiement de subside à ladite association avant la mise en conformité de l'association ;
- Réclamation de Monsieur FABER de ne pas avoir reçu des copies de procès-verbaux de séances du conseil communal, demandées de sa part et réclamation concernant une conférence de presse, dans laquelle, d'après lui, sa personne a été méditée. Accusation de M. REMAKEL d'avoir fait des affirmations au nom de la Commune de Redange/Attert et reproche au conseiller communal d'avoir présenté des sujets à la presse dont l'échevin plaignant n'avait pas encore eu de copie et prétend que M. le Bourgmestre et M. Luc PAULY ont donné leur accord y relatif ;
- Proposition de la part de Monsieur BODEM d'enregistrer les séances du conseil communal et information qu'il est présentant de la liste « En neien dynamesche Wand fir Réiden » pour les élections communales en date du 11 juin 2023 ;
- Décision de création des rubriques ***Mariages, Naissances, Décès*** dans le bulletin

communal ;

Finalement, M. GEREKENS clôt la séance.